

## La FIFA a un plan B avec la « Global Nations League »

Même si arithmétiquement le sort semble jeté (l'opposition de l'Europe et de l'Amérique du Sud est insuffisante pour faire capoter les desseins de la FIFA, ndlr), Victor Montagliani vend la mèche. La FIFA a bien un « plan B ». Le vice-président de la FIFA propose une alternative au projet de Coupe du monde tous les deux ans en ressuscitant la Coupe des Confédérations.

Le Canadien Victor Montagliani, président de la CONCACAF, qui régit le football en Amérique du Nord, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, est un allié clé du président de la FIFA, Gianni Infantino. Sa déclaration est donc parfaitement calculée.

Montagliani a expliqué à Reuters dans un entretien qu'une alternative à une Coupe du monde biennale pourrait être un tournoi vaguement basé sur l'ancienne Coupe des confédérations, qui n'a pas été organisée depuis 2017, ou une version mondiale du format de la Ligue des nations, utilisée par l'UEFA et la CONCACAF. « Le principe d'avoir un événement, entre deux Coupes du monde, est quelque chose pour lequel je suis totalement pour », a déclaré Montagliani. « La

question est de savoir ce que cela va être, comment nous l'envisageons, comment cela affecte d'autres choses comme les processus de qualification et les tournois qui existent déjà. C'est le processus que nous devons suivre », a-t-il ajouté.

La Coupe des confédérations se tenait tous les quatre ans, avant la Coupe du monde. Le tournoi réunissait huit nations, avec les vainqueurs des championnats continentaux (Euro, Copa America, etc.) ainsi que les détenteurs de la Coupe du

monde et le pays hôte. Disputée un an avant la Coupe du monde, la Coupe des Confédérations pouvait servir de répétition générale.

« Nous avons l'habitude d'avoir quelque chose entre les Coupes du monde, qui était l'ancienne Coupe des confédérations. Ce n'était pas un tournoi qui plaisait à tout le monde, mais pour certaines confédérations, c'était un bon lien entre une compétition régionale et une compétition internationale, et nous avons perdu cela », a insisté Montagliani. « Il y a

quatre ou cinq ans, nous avons eu des discussions sur une Global Nations League. Elles peuvent sembler différentes, qu'il s'agisse d'une Ligue mondiale des nations, d'une Coupe des confédérations ou de l'idée d'Arsène, d'une Coupe du monde biennale. Ce sont des événements qui se produisent entre les cycles actuels de la Coupe du monde. Ce que j'aimerais voir, c'est (l'analyse) des retombées, pas tant du côté des revenus mais de l'impact sur l'écosystème que nous avons actuellement », a-t-il ajouté.

### L'ECA s'oppose à une Coupe du monde tous les deux ans

Réunie la semaine dernière à Paris, l'association européenne des clubs (ECA) s'oppose au projet de la FIFA d'un Mondial tous les deux ans. Les dirigeants des clubs européens mettent en avant leur rejet « unanime » du projet. « Une position qui représente plus de 240 clubs de football professionnels européens, dont les joueurs constituent la grande majorité de toute Coupe du Monde de la FIFA », précise l'ECA. L'association insiste sur la nécessité de redessiner le calendrier des rencontres internationales. « Les prochains cycles du calendrier international masculin et féminin doivent être développés d'une manière qui (1) assure le bon équilibre entre les besoins du football de club et du football international, (2) offre des garanties sur la protection des joueurs, ce qui est apparemment négligé par les propositions actuelles, et (3) prenne en compte le rôle central et la voix du football de clubs et de l'ECA dans toute prise de décision. »

### Sommaire

#### International

- Les états généraux du football anglais livrent des conclusions explosives ..... 2
- La mousse à raser la plus chère de l'histoire ..... 3

#### France

- L'UNFP s'oppose à une Ligue 2 à 18 ..... 4

#### Economie

- Loisirs sportifs marchands : la fréquentation n'est toujours pas au rendez-vous ..... 5

#### Médias

- Canal+ se raboche avec le cinéma français ..... 6
- Sportall, un an après ..... 7

### La Lettre du Sport

GROUPE SPORT.FR SA  
BP 40077  
66050 PERPIGNAN CEDEX  
E-mail : sport@sport.fr

Service abonnements  
Tél. 09 70 40 65 15  
E-mail : commercial@sport.fr

Disponible uniquement sur abonnement

Directeur de la publication :  
David Tomaszek  
Rédacteur en chef :  
Emmanuel Frattali

Dépôt légal à parution  
ISSN 1282-1365  
Commission paritaire 1022T89411

Imprimerie Domenica Media / Espagne

## La mousse à raser la plus chère de l'histoire

**Condamnée pour contrefaçon par un tribunal brésilien, la FIFA va dédommager de 120 millions de dollars les deux concepteurs du spray traceur de lignes blanches, qui avaient porté plainte en 2017.**

L'Argentin Pablo Silva et le Brésilien Haine Allemagne sont des hommes riches. Très riches, même, puisque leurs comptes en banque devraient se gonfler au total de 120 M\$ très prochainement. Ces deux inventeurs, à qui l'on doit le spray appelé «9.15» utilisé par les arbitres pour tracer des lignes blanches servant à placer les joueurs à bonne distance du ballon, viennent de remporter leur procès intenté à la FIFA en 2017.

### La FIFA se met à la faute toute seule

L'historique de l'affaire est ubuesque. Le duo avait porté plainte devant un tribunal brésilien car il estimait que la Fédération internationale de football avait utilisé leur invention sans leur consentement, confiant sa production à une autre entreprise en violant le brevet. Les plaignants avaient pourtant conclu un accord avec la FIFA, alors dirigée par Sepp Blatter, mais celui-ci n'avait pas été honoré depuis la suspension du Suisse en 2015 suite au Fifagate et l'arrivée de son successeur Gianni Infantino.

Une cour d'appel à Rio vient de donner raison aux deux hommes, condamnant la FIFA à verser des dommages et intérêts (notamment 15.000 \$ par match disputé avec du spray) pour contrefaçon. Pablo Silva et Haine Allemagne, qui avaient signé avec les anciens dirigeants un contrat à hauteur de 40 M\$ devraient donc percevoir environ trois fois plus prochainement.

### Un joueur amateur à l'origine de l'invention

Joueur amateur agacé par le non respect de la distance de 9 mètres 15 des adversaires sur les coups francs, Pablo Silva s'était mis en tête de trouver un procédé afin de mettre un terme à cette violation fréquente de la règle. Il s'est rapproché de biochimistes et notamment de Heine Allemagne pour

concevoir ce spray blanc qui présente l'avantage de disparaître de la pelouse après quelques dizaines de secondes seulement. Sa bombe aérosol avait été utilisée pour la première fois en 2008 dans le championnat argentin, puis lors de compétitions internationales en 2011 avant de faire une entrée très remarquée sur les pelouses lors du Mondial 2014 au Brésil.

### Le point juridique de Thibault Lachacinski et Fabienne Fajgenbaum (NFALAW)

Le brevet d'invention est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un monopole d'exploitation - pour une durée maximale de 20 ans - sur une innovation technique. Quel que soit le domaine technologique concerné, un produit ou un procédé qui comporte une activité inventive et apporte une solution technique nouvelle à un problème technique donné peut donc être protégé à ce titre. Dans le domaine du football, le spray à base de mousse délébile permettant le traçage au sol des lignes blanches matérialisant le « mur » d'un coup franc ne fait pas exception, a donc donné lieu à la délivrance d'un brevet.

Inventé par un argentin et un brésilien en 2006, ce spray temporaire a rapidement rencontré un immense succès, jusqu'à être adopté par la FIFA. Initialement, les relations avec la Fédération internationale étaient d'ailleurs excellentes, celle-ci ayant tenté de procéder au rachat du brevet pour un montant de 500.000 dollars, avant de se voir offrir 300 bouteilles par les inventeurs dans le cadre d'un test pour la Coupe du Monde de 2014. Un deal de 40 millions de dollars avait finalement été conclu pour l'utilisation de ce spray lors de cette manifestation sportive ; toutefois, il n'avait semblé-t-il pas été honoré en suite d'un changement d'exécutif à la tête de la FIFA.

Sept ans de procédure judiciaire ont donc été nécessaires aux inventeurs pour obtenir gain de cause. Mais de quelle manière ! En 2017, un premier Tribunal brésilien avait reconnu la validité de leur brevet dans 44 pays et prononcé une interdiction d'exploitation sous astreinte. Le 27 octobre 2021, la FIFA a été condamnée par la Cour d'appel de Rio à leur verser la somme de 120 millions de dollars, calculée sur base forfaitaire de 15.000 \$ par match pour lequel le spray a été utilisé sans autorisation depuis la Coupe du Monde de Football 2018.

Il s'agit incontestablement d'une magnifique victoire pour les demandeurs, alors que le prix de commercialisation de ce spray baptisé « Aerosol 9.15 Fair Play » s'élève à quelques euros par bombe et... que la demande de brevet européen déposée par les inventeurs a finalement été considérée comme retirée en 2016 par l'Office Européen des Brevets en l'absence de paiement des annuités.

### En bref

■ **La MLB en arrêt de travail.** Ce n'était plus arrivé depuis la saison 1994-1995. Un mois après le sacre des Atlanta Braves lors des World Series aux dépens des Houston Astros, la ligue de baseball américaine (MLB) a mis ses joueurs en lock-out (fermeture provisoire) la semaine dernière après avoir échoué à trouver un accord sur une nouvelle convention collective. L'arrêt met un terme à toutes les activités des joueurs, y compris les signatures d'agents libres, les transferts et l'utilisation des installations de l'équipe.